


Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

**Compte-rendu de la réunion plénière de la CLI auprès du site
de Saint Alban**

Date de la réunion	07 juin 2022		
Lieu de la réunion	CIP site de Saint Alban		
Rédacteur du compte-rendu	Sébastien DOUCET (ECIA)	Date de diffusion du compte-rendu	07/12/2022

Participant	Fonction/collège
Mme Elisabeth CELARD	Ancienne présidente de la CLI / experts
M. Christian DUBLE	Directeur du centre hospitalier Lucien HUSSE (remplacé par Mr Samuel LAGARDE) / experts
M. Jean DUBOUIS	Expert / experts
M. Claude GABELLE	Représentant de la SFEN / experts
Dr Jean-René CAUSSE	Représentant du conseil départemental de l'Ordre des Médecins de l'Isère / experts
Mme Bégonia SANCHEZ	Présidente du conseil interdépartemental de l'Ordre des Infirmiers de l'Ain et de l'Isère / experts
M. Ghislain BOUAN	Chef de mission communication EDF / partenaires
M. Christophe CHARMASSON	Représentant de la Sous-Préfecture de Vienne / partenaires
M. Stéphane KILQUE	EDF / partenaires
M. Guillaume LAPORTE	EDF / partenaires
M. Denis MAUVAIS	Sous-Préfet de Vienne / partenaires
Mme Alison COGNET	Chargée de communication CNPE St Alban / partenaires
M. Nicolas DELECROIX	Directeur du CNPE St Alban / partenaires
M. Bruno DUVAL	Chef de la MSRE du site de St Alban / partenaires
M. Richard ESCOFFIER	Adjoint au chef de division ASN / partenaires
M. Alban EVE	Chef de mission sûreté du CNPE St Alban / partenaires
M. Didier GUIRAUD	Représentant de la sous-préfecture de Vienne / partenaires
M. Jérémy TRAMECON	Inspecteur ASN / partenaires
M. Jacques AURANGE	Président de la fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche (représenté par M. Armand FOMBONNE) / associations
M. Hervé BONZI	Président de la fédération départementale pêche 38 (représenté par M. Christian ROSTAING) / associations
M. Jean-Louis DUFRESNE	Président de la fédération départementale des chasseurs de l'Isère / associations
M. Jean-Claude GIRARDIN	Président de l'association « Sauvons notre futur » (représenté par M. Michel ETIENNE) / associations
M. Frédéric JACQUEMART	Président de l'association « France Nature Environnement 07 » / associations
Mme Gaëlle CHAMOUSSET	Représentante CFE – CGC / organisations syndicales

Créé le 17 juin 2022	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 7 juin 2022	Page 1 sur 15

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

Participant	Fonction/collège
M. Fabien CHRISTINA	Représentant CFE – CGC / organisations syndicales
M. Jean-François MUSUMECI	Représentant CFE – CGC / organisations syndicales
M. Laurent PESSEMESE	Syndicat CGT / organisations syndicales
M. Christophe SALVETAT	Syndicat CGT / organisations syndicales
M. Olivier DE LAGARDE	Colombier Le Cardinal / élus
M. Georges DEVRIEUX	Pélussin (représenté par Leïla BERNARD) / élus
M. Christian DUCCESCHI	La Terrasse sur Dorlay / élus
M. Olivier MERLIN	Saint Clair du Rhône (représenté par M. DEJEROME) / élus
M. Patrick METRAL	Chavanay (représenté par M. JARDIN) / élus
M. Christian MONTEYREMAR	Agnin / élus
Mme Valérie PEYSSELON	Vérin (représentée par Mme MARIANI) / élus
M. Simon PLENET	Annonay (représenté par M. DE LAGARDE) / élus
M. Jean PROENCA	Chonas l'Amballan (représenté par M. MATHIEU) / élus
M. Serge RAULT	Saint Pierre de Bœuf (représenté par M. HENRIOT) / élus
M. Jean-Marc REY	Vernioz (représenté par M. F. IVANES) / élus
Mme Elisabeth TYRODE	Châlons / élus
M. Régis VIALLATTE	Clonas sur Varèze / élus
Mme Edith RUCHON	Reventin-Vaugris / élus
Mme Anne GERIN	Conseil départemental de l'Isère, Présidente de la CLI / élus
M. Sébastien DOUCET	Ingénieur sûreté en support du secrétariat de la CLI / Prestataire
Mme Ariane PONT	Secrétariat de la CLI

Excusés :

- M. Éric FOURNIER : Président de l'association ATMO AURA
- M. Christian BRELY : Président de la fédération départementale pêche 26
- M. Roland DESBORDES : Représentant de la CRIIRAD
- M. Georges MONTAGNE : Président de l'association « Vivre ici – Vallée du Rhône environnement »
- M. Bernard SCHUMMER : Administrateur de l'association « France Nature Environnement 42 »
- Mme Sylvie DEZARNAUD : Communauté de communes entre Bièvres et Rhône
- Mme Isabelle DUGUA : Les Roches de Condrieu
- M. Stéphane HEYRAUD : Bourg Argental
- M. Max KECHICHIAN : Serpaize
- M. Gérard ORIOL : Saint-Rambert d'Albon
- Mme Christelle REYNAUD : Andance

Créé le 17 juin 2022	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 7 juin 2022	Page 2 sur 15

A l'ordre du jour

- 1.** Accueil et introduction de la Présidente de la CLI et validation du compte-rendu de la dernière CLI plénière du 13 décembre 2021
- 2.** Actualités du site
- 3.** Bilan des inspections 2021
- 4.** Échange contradictoire sur les résultats de l'enquête IRSN (*point reporté*)
- 5.** Questions diverses

GLOSSAIRE

AIP : Activité Importante pour la Protection des intérêts (arrêté du 7 février 2012)¹
ASN : Autorité de Sûreté Nucléaire
ASR : Arrêt pour Simple Rechargement
CIP : Centre d'Information du Public
CLI : Commission Locale d'Information
CNPE : Centre Nucléaire de Production d'Électricité
CSC : Corrosion Sous Contrainte
DARPE : Demande d'Autorisation de Rejets et de Prélèvement d'Eau
EDF : Electricité de France
EPI : Équipement de Protection Individuelle
EPR : European Pressurized Reactor
ESE : Événement Significatif pour l'Environnement
ESR : Événement Significatif pour la Radioprotection
ESS : Événement Significatif pour la Sûreté
EST : Événement Significatif pour le Transport
GMPP : Groupe MotoPompe Primaire
INES : International Nuclear Event Scale (*échelle internationale de classement des événements significatifs*)
kWh : Kilowattheure
MSRE : Mission Sûreté Radioprotection Environnement
MWh : Mégawattheure
PCS : Plan Communal de Sauvegarde
PPI : Plan Particulier d'Intervention
REX : Retour d'EXpérience
RIS : (circuit d')Injection de Sécurité Réacteur
SFEN : Société Française de l'Énergie Nucléaire
TWh : Térawattheure
VP : **Visite Partielle**

¹ Arrêté INB du 12 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base : la définition de cet arrêté dans son article 1.1 est la suivante :

« Le présent arrêté fixe les règles générales applicables à la conception, la construction, le fonctionnement, la mise à l'arrêt définitif, le démantèlement, l'entretien et la surveillance des installations nucléaires de base, pour la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 593-1 du code de l'environnement.

Leur application repose sur une approche proportionnée à l'importance des risques ou inconvénients présentés par l'installation. Elle prend en compte l'ensemble des aspects techniques et des facteurs organisationnels et humains pertinents. »

Créé le 17 juin 2022	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 7 juin 2022	Page 3 sur 15

COMPTE-RENDU

ACCUEIL DE LA PRÉSIDENTE ET VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE CLI PLÉNIÈRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

La Présidente salue les membres présents, les élus, M. le Sous-Préfet et remercie l'exploitant de les accueillir dans cette salle, ainsi que toutes les personnes qui ont pu se rendre disponibles pour participer à cette réunion plénière de la CLI du site de Saint-Alban. Elle remercie également EDF qui assure toute la logistique pour cette réunion et en profite pour rappeler de ne pas oublier d'émarger la feuille de présence avant de partir.

Elle énumère les différents points à l'ordre du jour et propose à EDF de prendre la suite.

Aucune remarque n'étant émise par les membres, le compte-rendu de la CLI du 13 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

ACTUALITÉS DU SITE

M. DELECROIX, EDF (Directeur du site) remercie la Présidente pour son introduction et souhaite la bienvenue aux membres présents. Il a compris en discutant avec les uns et les autres que pour certains, c'était la première fois qu'ils étaient accueillis dans ces locaux, alors que d'autres y sont habitués. Il tâchera de tenir compte des différents profils présents ce jour lors de ses interventions.

Il va faire un point d'actualité sur la centrale de Saint-Alban et parlera notamment d'un sujet qui ce matin a été relayé par les médias. Il présente le PowerPoint associé à ce compte-rendu (*Cf. PowerPoint joint*).

Cette présentation a été ciblée sur l'activité du 1^{er} semestre 2022 ainsi que sur la visite partielle de l'unité de production n° 2 qui débutera cet été.

Actualité du 1^{er} semestre 2022 (chiffres au 1^{er} juin) :

- Une production au rendez-vous : depuis le début de l'année, le niveau de production des deux réacteurs de Saint-Alban est excellent. Les deux réacteurs étaient pleinement disponibles pour le réseau et ont donc pu contribuer à l'équilibre de l'offre et de la demande de l'hiver dernier, ce qui était important. Au 1^{er} juin 2022, le volume de production des deux réacteurs de Saint Alban représente 9 milliards de kWh. L'année dernière, EDF avait atteint un volume très honorable de production qui s'élevait à 19,2 TWh, il s'agissait du troisième niveau de production historique du site de Saint Alban, grâce à une très bonne campagne d'arrêt. À ce stade, le début d'année s'oriente de la même manière.
- La baisse de production en respect de la réglementation environnementale : M. Delecroix précise que c'est concrètement ce qu'il s'est passé ce week-end. Ceux qui connaissent le site et qui suivent EDF depuis de nombreuses années savent qu'EDF est soumise à une réglementation environnementale comme beaucoup d'industriels, et cette contrainte environnementale amène l'exploitant à ajuster sa production pour tenir compte de cette réglementation. Cette dernière réside en deux points : à partir du 15 mai, limitation de l'échauffement de la température du Rhône par l'action de l'exploitant et une température maximale à ne pas dépasser. Concrètement, puisque c'est un volume moyen du Rhône qui est regardé, afin de respecter cette réglementation environnementale, EDF a besoin de 400 m³/seconde de débit. Lorsqu'il passe en dessous, EDF est amenée à ajuster pendant un

Créé le 17 juin 2022	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 7 juin 2022	Page 4 sur 15

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

temps généralement court la production des réacteurs. C'est concrètement ce qu'il s'est passé dimanche et lundi derniers. Dimanche, EDF a été amenée à baisser la production du réacteur n° 1 au minimum technique (soit à environ 250 MW) durant 6 h 30, de 3 h à 9 h 30, horaires durant lesquels le réseau n'a pas énormément besoin des réacteurs de Saint-Alban pour équilibrer l'offre et la demande. Lundi, l'exploitant était sur une baisse de 3 heures, de 2 h à 5 h, une fois de plus, au minimum technique. Il s'agit donc d'une baisse assez limitée qui est faite assez couramment afin d'équilibrer l'offre et la demande. Le samedi, EDF a également été amenée à baisser la production du réacteur n° 1, non pas sur contrainte environnementale cette fois-ci, mais sur demande du national. Ce sont donc des choses habituelles et classiques pour EDF, qui se produisent également l'été par rapport aux contraintes environnementales, mais il se trouve que depuis quelques temps, ces épisodes font l'objet d'échos dans les médias (*sans doute en lien avec le niveau de production du parc nucléaire français*). Le fait de baisser la puissance d'un réacteur pendant 6 h 30 puis 3 heures est une chose qu'EDF fait couramment en fonction de la manière dont sont placés les arrêts et du moment où se situent les pics de chaleur ou les débits faibles du Rhône. EDF avait été amenée à présenter un historique des baisses de production sur le site de Saint-Alban en CLI : l'année où l'exploitant a été le plus amené à baisser la production était en 2018, pour un équivalent de 25 jours de production environ (à mettre en regard des 600 jours de production annuelle, puisqu'il y a 2 réacteurs sur le site). Ce sont donc encore une fois des volumes relativement faibles. Dans tous les cas, c'est très inférieur à 1 % de la production réalisée. Pour donner un point de repère, à l'échelle du parc nucléaire français, les contraintes environnementales pèsent pour 0,3 % de l'ensemble de la production du parc. Au regard de ce chiffre, EDF est très loin d'un impact dimensionnant, mais pour autant, c'est un sujet qu'il est normal de regarder de près. Le réchauffement climatique et les conditions météorologiques évoluant, ce sujet intéresse et peut préoccuper.

- Sûreté : l'exploitant est sur la bonne tendance de l'année 2021 avec à date 5 ESS (*Evénements Significatifs de Sûreté*), 2 ESR (*Evénements Significatifs de Radioprotection*) et 1 EST (*Evénement Significatif de Transport*) en 2022. Tous ces événements sont non classés (c'est à dire de niveau 0 sur l'échelle INES²), ce qui signifie qu'il n'y a pas de conséquence notable. Pour autant, comme toujours, ces événements font l'objet d'analyses approfondies et amènent EDF à mettre en place des mesures correctives pour éviter leur renouvellement. L'exploitant suit le nombre de ces événements significatifs, mais ce n'est pas pour autant un objectif en soi, ni dans un sens ni dans l'autre. Ce qui est important pour EDF est de détecter l'ensemble des signaux faibles relatés dans ces événements significatifs, de les déclarer conformément à la réglementation et d'en tirer ensuite toutes les conséquences. Ce n'est pas parce qu'il y aura beaucoup ou peu d'événements significatifs pour la sûreté que les équipes vont en déduire des conclusions sur le niveau de sûreté de l'installation. En revanche, il est important de les suivre et de mettre les actions correctives en place. Enfin, le contenu de ces événements significatifs peut amener à réaliser des actions plus ou moins fortes sur le niveau de sûreté du réacteur.
- Sécurité : Depuis le début de l'année, EDF n'a à déplorer aucun accident sur les risques critiques qui sont ceux sur lesquels l'exploitant peut avoir des événements graves avec des gens qui se blessent très fortement. Il n'y en a donc pas depuis le début de l'année, mais il y a des accidents du travail avec ou sans arrêt qui font là encore l'objet d'analyses. La typologie d'accidents est essentiellement sur du risque de chute de plain-pied.
- Plus de 2000 visiteurs accueillis sur le site depuis le début d'année : il est important de pouvoir accueillir le public et de montrer ce que sont les installations, la qualité d'intervention et le professionnalisme des agents du site. Lors des journées de l'industrie, le week-end des 11-12 juin 2022, des visites sont d'ailleurs prévues.

² INES : International Nuclear Event Scale (échelle internationale de classement des événements significatifs)

Créé le 17 juin 2022	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 7 juin 2022	Page 5 sur 15

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

Campagne de recrutement des apprentis en cours (38 postes) : c'est un sujet qu'EDF a continué à promouvoir, y compris durant la crise Covid. Pour cette année 2022, ce ne seront pas moins de 38 postes d'apprentis que l'exploitant recrutera. Ces derniers viendront compléter les 26 apprentis déjà présents. Il est important pour EDF de continuer à jouer son rôle de formation en tant qu'entreprise publique, et par rapport au tissu éducatif local. Nouveau format pour la lettre mensuelle de Saint Alban : le fond ne change pas, il y a toujours les informations relatives à la centrale, mais sur la forme, il y a une volonté de mise en cohérence entre les lettres d'informations des différents sites, et ce, dans le but de garder un visuel homogène entre les différentes unités.

Visite Partielle – Unité de production N° 2 :

L'actualité pour Saint Alban est importante, comme chaque année. Il va y avoir la campagne d'arrêt de tranche pour rechargement du combustible et pour maintenance. En 2021, il n'y avait eu que 2 arrêts pour simple rechargement. Ces arrêts sont de courte durée et ont pour vocation principale de faire la maintenance et de recharger le combustible pour un tiers. Cette année, il y aura une visite partielle pour l'unité de production n° 2 (arrêt plus conséquent).

- Dates : découplage du 9 juillet à fin septembre 2022,
- Durée prévisionnelle : 80 jours,
- Nombres d'activités planifiées : 11 500,
- Nombre d'intervenants : 750 salariés EDF et 1 400 partenaires prestataires.

M. Delecroix précise qu'en ce qui concerne l'unité de production n° 1, elle s'arrêtera à partir de février 2023. EDF s'y prépare et en termes de volume d'activité lors de cet arrêt, l'unité de production n° 1 sera assez proche de la n° 2.

Activités dimensionnantes du circuit primaire (Cf. schéma page 4) :

- Remplacement du tube-guide de grappe sur le couvercle de cuve. Cette activité assez sensible vient compléter une affaire parc qui est désormais bien sous contrôle,
- Nettoyage haute pression, inspection des générateurs de vapeur, contrôle des tubes (secondaires), correction des défauts éventuels et bouchage de tubes pour les spécialistes,
- Remplacement d'un moteur et d'une turbine (hydraulique de GMPP (Groupe MotoPompe Primaire) sur l'une des 4 pompes primaires).

M. Delecroix précise qu'ici, il n'a cité que ces 3 activités pour exemples, mais que bien plus seront évidemment réalisées lors de l'arrêt.

Activités dimensionnantes du circuit secondaire (Cf. schéma page 5) :

- Épreuves hydrauliques du circuit secondaire principal et de 16 autres matériels,
- Visite complète du corps basse pression n° 3 de la turbine. M. Delecroix rappelle que les turbines sont équipées d'un turbo alternateur, lui-même composé d'un alternateur, de 3 corps basse pression et d'un corps haute pression. EDF sera donc amenée à faire une visite complète, une ouverture puis un contrôle du corps basse pression de la turbine du réacteur n° 2.

Phénomène de Corrosion Sous Contrainte (CSC) (Cf. page 7) :

M. DELECROIX souhaite évoquer le sujet technique qui occupe beaucoup le parc nucléaire français en ce moment, le phénomène de corrosion sous contrainte. Il va faire un petit focus pédagogique afin que tout le monde ait un premier niveau de connaissance, puis il dira ce qu'il en est aujourd'hui pour les réacteurs de Saint Alban.

Le phénomène de corrosion sous contrainte est apparu au niveau du parc sur le réacteur de Civaux 1 qui était alors en visite décennale. Pour rappel, Civaux se situe dans la Vienne, proche de Poitiers, et est équipé de réacteurs nouvelles générations (palier N4). Dans le cadre de cette visite décennale, des contrôles ont été réalisés (contrôles de tuyauteries, de soudures, recherches d'indication ou de fissurations, fatigue thermique, etc.) et un phénomène a été détecté. Celui-ci ne ressemblait pas à ce qui était attendu. Après plusieurs mois d'investigations, l'analyse a conduit à identifier un

Créé le 17 juin 2022	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 7 juin 2022	Page 6 sur 15

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

phénomène de corrosion sous contrainte. Ces indications étaient localisées sur un coude du circuit RIS (circuit d'Injection de Sécurité du Réacteur). Le RIS est un circuit de sauvegarde qui permet d'injecter de l'eau froide et de l'eau borée en cas d'accident dans le réacteur. La photo en bas à droite illustre le coude dans lequel ont été identifiées des indications sur la soudure du coude dans le cadre des contrôles non destructifs. La tuyauterie est faite d'inox et fait environ 25 à 30 mètres de longueur pour une épaisseur de 2,85 cm (Cf. photos page 8).

Qu'est-ce que la corrosion sous contrainte ?

Il ne s'agit pas de rouille généralisée, c'est quelque chose de plus complexe. Ce phénomène a été observé sur le réacteur de Civaux, mais depuis, il l'a également été sur le réacteur de Chooz 1 (qui est du même palier technique que celui de Civaux) et sur le réacteur de Penly 1 en Normandie (réacteur de 1 300 MW). Ce phénomène est donc désormais observé sur le parc et fera l'objet de contrôles. Ce phénomène se manifeste de la même manière qu'une fatigue thermique, constatable au niveau de la soudure. Trois éléments précurseurs entrent en ligne de compte pour parler d'une corrosion sous contrainte :

- Le matériau : les tuyauteries sont en inox. La conception des centrales et le choix de l'inox ont été faits justement pour éviter ce type de phénomène. En effet, l'inox est un matériau réputé non sensible à la corrosion. Toutefois, avec l'analyse, il est évident que la compréhension progresse puisqu'en présence d'écrouissage³ et de durcissement⁴ local de la tuyauterie ou de certains types de soudures ou de défauts de soudures, cela peut venir contrebalancer l'inox.
- Le milieu : les contraintes chimiques auxquelles le matériau est soumis, les produits mis dans les circuits ainsi que les températures adaptées doivent prémunir ce phénomène. Pour autant, il y aura également des choses à rechercher dans la valeur chimique. Néanmoins, cela ne semble pas être l'élément prépondérant.
- La contrainte : à ce stade de l'analyse menée actuellement sur les réacteurs ayant fait l'objet de contrôles, l'élément prépondérant est la contrainte à laquelle sont soumises les tuyauteries. Il y a de la tension sur la tuyauterie, cette tension est contrecarrée par des supportages, des ressorts ou des boîtes de contraintes qui dimensionnent la fixation. Toutefois, quand on monte une tuyauterie, on vient la contraindre et il semble aujourd'hui que les tuyauteries les plus soumises à ce phénomène sont celles pour lesquelles il y a une contrainte mécanique importante apportée sur la soudure.

Une fois que des indications de ce phénomène ont été identifiées sur les soudures et que des contrôles et analyses ont été réalisés, 3 solutions sont possibles :

- Maintien en l'état : EDF considère alors que les indications ou l'absence d'indications est acceptable,
- Réparation,
- Remplacement.

À ce stade de l'analyse, EDF a identifié les réacteurs sur lesquels il y avait une priorité à exercer ces contrôles. Tous les 10 ans, dans le cadre des visites décennales, des contrôles sont réalisés et les soudures sont vérifiées. EDF a ainsi pu examiner les différentes fiches de suivi et d'indication qui ont été faites sur ces soudures et cela a finalement permis de classer ou de prioriser les réacteurs sur lesquels il y avait un intérêt à aller rapidement faire des contrôles. 12 réacteurs ont été identifiés comme étant prioritaires. Ces derniers sont aujourd'hui à l'arrêt et font l'objet soit de contrôles, soit se préparent à être contrôlés. En 2022, ces 12 réacteurs se verront contrôlés en plus des 3 qui seront en visite décennale. M. Delecroix précise que Saint Alban n'est pas dans cette liste et qu'à ce titre et à ce stade de l'analyse, la visite partielle de Saint Alban 2 ne devrait pas faire l'objet de contrôles sur le réacteur cette année.

³ Ecrouissage : Battre un métal à froid ou à une température inférieure à sa température de recuit, et éventuellement l'étirer ou le laminar, afin de le rendre plus dense, plus élastique et plus résistant (source : www.cnrtl.fr)

⁴ Durcissement : Le durcissement d'un alliage métallique, autrement dit l'augmentation de sa limite d'élasticité, résulte d'obstacles au déplacement des dislocations sans l'entraver totalement afin d'éviter une fragilité inacceptable (source : les techniques de l'ingénieur)

Créé le 17 juin 2022	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 7 juin 2022	Page 7 sur 15

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

Néanmoins, dès 2023, un contrôle est prévu sur le site de Saint Alban. Avoir 12 réacteurs à l'arrêt sur le parc français est tout sauf anodin, mais il est important de dire que les analyses menées par EDF arrivent à la conclusion qu'il n'y a pas de problématique de sûreté, les réacteurs ont donc été mis à l'arrêt préventivement. Tout cela continuera ainsi à être analysé et creusé, le tout sous le contrôle de l'ASN qui hebdomadairement, à l'échelle nationale, fait un point d'avancement des dossiers, des différents contrôles en cours, de ceux prévus et du mode de traitement envisagé par EDF.

M. DELECROIX en a terminé avec sa présentation et se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

Questions/Réponses :

M. DUBOUIS (expert) demande ce qu'il en est de la corrosion sous contrainte au niveau international et si les autres pays vont regarder cela.

M. DELACROIX (EDF) n'a pas la réponse à cette question. Il sait en revanche que les autres exploitants nucléaires du monde s'intéressent de très près à ce qu'il se passe en France et à ce qui a été identifié. Il peut difficilement en dire plus, mais il pense qu'une fois qu'il y aura plus de visibilité sur le sujet, le REX (Retour d'EXpérience) international sera démultiplié. Si la question était de savoir si ce type de phénomène avait déjà été observé sur d'autres réacteurs à l'international, à sa connaissance, il n'y en a eu qu'un, au Japon, où il y a eu des traces, mais rien de généralisé au niveau du parc international. Il répète que c'est un phénomène auquel personne ne s'attendait, car la conception était telle que cela devait le limiter très largement. C'est en faisant des contrôles sur les soudures que ce phénomène a été détecté, mais personne ne s'y attendait.

M. JARDIN (Chavanay) en déduit que ce phénomène n'est pas propre à l'industrie nucléaire, c'est la tuyauterie qui transporte l'eau chaude qui présente une problématique. Il suppose alors qu'il est possible de retrouver ce phénomène dans n'importe quelle autre industrie.

M. DELECROIX (EDF) confirme et précise qu'il n'y a aucun lien avec le bombardement neutronique.

BILAN DES INSPECTIONS 2021 RÉALISÉES SUR LE SITE DE SAINT-ALBAN

M. TRAMECON (ASN) se présente comme étant à la fois inspecteur au sein de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et inspecteur du travail. Il va faire le point sur les contrôles réalisés en 2021 sur le site de Saint-Alban. Comme d'habitude, cette analyse se base sur les inspections et l'analyse des événements significatifs qui ont été déclarés (Cf. PowerPoint joint).

Le contrôle de l'ASN :

En 2021, 21 inspections ont été réalisées. Ce volume est conforme aux années normales, avec des thèmes assez variés :

- 11 inspections thématiques dont 3 inspections liées aux transports,
- 1 inspection inopinée avec un exercice environnement (campagne nationale),
- 4 inspections liées aux arrêts des réacteurs 1 et 2 (6 jours),
- 1 inspection du Service d'Inspection Reconnu pour les équipements sous pression,
- 1 inspection d'un Organisme Habilité pour les équipements sous pression,
- 1 inspection sur la maîtrise de la réaction nucléaire,
- 1 inspection sur la 3^{ème} barrière de confinement,
- 1 inspection sur le suivi en service des équipements sous pression nucléaire.

Les évènements significatifs :

Le volume demeure stable depuis 4 ans :

- Événements Significatifs liés à la Sûreté (ESS) : 22,

Créé le 17 juin 2022	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 7 juin 2022	Page 8 sur 15

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

- Événements Significatifs liés à la Radioprotection (ESR) : 6,
- Événements Significatifs liés à l'Environnement (ESE) : 2,
- Événements Significatifs liés au Transport (EST) : 2.

Il précise qu'il n'y a eu aucun évènement classé niveau 1 de l'échelle INES en 2021.

Focus sur les événements en lien avec la sûreté (Cf. page 4) : La typologie reste assez classique, il ne rentrera donc pas dans le détail du diagramme de gauche. Celui de droite démontre qu'il y a des installations qui, en termes de matériel, sont plutôt récentes et se maintiennent correctement comparativement à d'autres sites :

- 81 % des ESS sont en lien avec des défaillances organisationnelles ou humaines,
- 19 % sont en lien avec des dysfonctionnements, pannes ou endommagement d'un matériel.

Ces chiffres sont à l'image de ce qui se retrouve sur tous les sites, ils ne sont donc pas spécifiques à Saint-Alban. Il y a simplement eu moins d'évènements liés à des défaillances de matériel.

Exploitation : L'ASN considère que l'exploitation des réacteurs est globalement satisfaisante sur le site et se distingue favorablement par rapport à l'appréciation générale des performances portée sur les centrales nucléaires d'EDF, avec toutefois quelques points de vigilance.

L'ASN attend notamment :

- Une amélioration dans le suivi des régimes de travail non utilisés : il faut clarifier les régimes de travail qui sont déjà utilisés et ceux qui n'ont plus à l'être,
- Une amélioration dans le suivi et le traitement des alarmes en salle de commande notamment dans le cadre des essais périodiques,
- Une harmonisation dans le fonctionnement des équipes de la conduite : l'objectif est que chacun puisse travailler et communiquer de la même manière, cela évite les incompréhensions au fur et à mesure des activités qui se déroulent.

Une série d'inspections inopinées est prévue en 2022 concernant la conduite et la surveillance en salle de commande. Ces inspections ne sont pas forcément liées à des difficultés rencontrées par le site de Saint-Alban, il s'agit plutôt de campagnes réalisées sur les différentes centrales de la plaque Rhône-Alpes et cette année, c'est Saint-Alban qui est concernée. Ces inspections font écho aux événements significatifs observés cette année.

Maintenance : L'ASN considère que les deux arrêts pour « simple rechargement » se sont déroulés de façon satisfaisante. Il y a en effet eu peu de retard sur le planning ni d'aléa majeur. La maintenance est réalisée conformément au référentiel.

Toutefois, des améliorations sont attendues sur :

- La culture de sûreté et l'attitude interrogative des intervenants ou quelle attitude avoir quand une intervention est réalisée ou quand tout ne se passe pas très bien,
- La préparation des dossiers par EDF : avoir tous les documents, déterminer si ces derniers sont tous compréhensibles, que les analyses de risques sont les bonnes,
- La surveillance des prestataires par EDF et l'appropriation de leurs activités : des Activités Importantes pour la Protection (AIP)⁵ sont soumises à des contrôles particuliers. Afin de correctement les contrôler, il faut savoir ce qu'il en retourne et lors d'une inspection, l'ASN a constaté quelques soucis sur cette qualité de surveillance. Il y a encore quelques progrès à faire pour que toutes les activités se passent bien pour tout le monde.

⁵ AIP : activité participant aux dispositions techniques ou d'organisation qui visent à prévenir ou à limiter de manière suffisante les risques et inconvénients que l'installation présente pour les intérêts protégés (sécurité, santé et salubrité publiques, protection de la nature et de l'environnement)

Créé le 17 juin 2022	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 7 juin 2022	Page 9 sur 15

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

L'arrêt 2022 du réacteur 2 sera une visite partielle plus importante avec beaucoup de modifications. L'ASN attend donc de la rigueur côté EDF et prestataires sur le déroulement de ces activités, une bonne gestion du planning et de la pression planning (côté inspection du travail).

Radioprotection :

En matière de radioprotection des travailleurs, l'ASN considère que les résultats opérationnels ont été satisfaisants :

- Les conditions radiologiques sur le site sont satisfaisantes,
- Les résultats opérationnels sont satisfaisants,
- La disponibilité des matériels de radioprotection et le suivi des sas d'accès aux chantiers à risque de contamination sont en amélioration,
- Les évaluations prévisionnelles dosimétriques sont en progrès.

L'ASN attend néanmoins des améliorations sur :

- L'affichage et le respect des règles d'accès aux chantiers. Les conditions d'accès au chantier permettent aux intervenants de connaître dans quelles conditions ils doivent entrer sur le chantier pour assurer leur radioprotection.
- La culture de radioprotection des intervenants EDF et prestataires, notamment lors de la préparation des chantiers. Il est possible de dire qu'avec la Covid, il y a eu un relâchement, mais il faut néanmoins faire attention aux conditions dans lesquelles se déroule une intervention.

Environnement : En matière de protection de l'environnement, l'ASN considère que les performances de la centrale nucléaire de Saint-Alban rejoignent l'appréciation générale portée sur les centrales nucléaires d'EDF. Les inspections classiques se sont bien déroulées.

Il est à noter qu'au niveau national, l'ASN a mené une campagne d'inspections sur un rejet de produit chimique sur le site. Une majeure partie des CNPE de France a eu à peu près le même exercice à réaliser. L'idée était de comparer les différents paliers entre eux afin de savoir comment chaque site réagissait. Globalement, cet exercice n'a pas été totalement maîtrisé au niveau national. Il n'y a donc pas eu un CNPE qui s'est distingué plus positivement que les autres, le résultat était donc globalement moyen.

L'ASN attend des améliorations sur :

- La gestion du confinement liquide en situation d'urgence : il y a eu quelques difficultés. L'ASN estime qu'il y a eu un peu de rejet lors de l'exercice simulé dans le Rhône, il est donc considéré que ce sujet n'était pas entièrement maîtrisé. Néanmoins, c'était dans la moyenne de ce qu'il s'est passé au niveau national. EDF (et le site de Saint-Alban) a par conséquent des pistes d'améliorations à travailler sur le sujet.
- L'entretien et le suivi des matériels contenant des fluides frigorigènes.

Bilan de l'inspection du travail :

L'ASN a repris une base de contrôle un peu plus normale après la Covid. Toutefois, le volume de contrôles a été basé sur l'activité industrielle du site en 2021, qui était tout de même assez faible avec deux ASR (Arrêt Simple Rechargement).

Sur la Covid, la continuité des actions menées en 2020 s'est poursuivie de bonne manière en 2021. Il n'y a pas eu de souci en ce sens lors des contrôles.

Vis-à-vis des arrêts, l'ASN constate, mais pas seulement sur Saint-Alban, une baisse de vigilance sur le port des EPI (Equipements de Protection Individuelle). Cette baisse est encore plus marquée sur l'année 2022. Monsieur TRAMECON ne s'est pas beaucoup rendu sur Saint-Alban en 2022, mais sur Cruas ou Tricastin, de nombreux équipements de sécurité ont totalement disparu de la mentalité des intervenants, ce qui est un vrai problème. Sur le terrain, l'ASN a relevé que les conditions d'accès doivent s'améliorer sur les chantiers en sachant qu'à plusieurs reprises, ils ont pu constater qu'il y avait des risques de chute de hauteur. Même s'il n'y a pas eu d'accident, des situations à risque ont été observées.

Créé le 17 juin 2022	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 7 juin 2022	Page 10 sur 15

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

Un contrôle plus approfondi du suivi des installations électriques a été réalisé sur la centrale, ce contrôle ayant déjà été initié en 2017 sur le site. L'objectif était ainsi de voir comment les choses avaient évolué depuis. L'ASN considère que le suivi des installations électriques est satisfaisant et que l'accidentologie sur les risques critiques est maîtrisée puisqu'il n'y en a pas eu. Toutefois, il note que l'accidentologie est toujours un peu forte par rapport au volume d'activités sur Saint-Alban.

L'épreuve de la VP (Visite Partielle) du réacteur 2 sera un challenge pour voir les résultats en termes de sécurité avec les dernières années où le site était un peu élevé dans les statistiques, même s'il n'y a pas eu d'accident grave.

Enfin, le climat social semble apaisé, n'ayant pas été très sollicité, il estime donc que les choses se passent bien et que le dialogue social se déroule en interne au site.

Il conclut en expliquant qu'en termes de relation avec le site, l'ASN est sur la même lignée que l'année précédente. C'est un site assez transparent et réactif dans ses communications.

Questions/Réponses :

Mme Leïla BERNARD (Pélussin) n'a pas compris le sens de l'expression « rythme de régimes de travail non utilisés ». De plus, sur le recours aux prestataires, elle a noté qu'il y avait 1 400 prestataires pour 750 salariés. L'ASN a évoqué la vigilance à avoir sur le travail des prestataires, mais elle se demande comment cela est possible.

M. TRAMECON (ASN) indique, concernant la première question, que quand une activité est réalisée, il faut bien définir comment intervenir, s'il y a des consignations à faire pour mettre en sécurité les installations sur lesquels les travailleurs vont intervenir, mais à un moment donné, il peut y avoir un tas de régimes qui s'entassent et qui ne sont pas utilisés. Donc, le sens de la remarque est de mettre de côté les régimes de travail non utilisés, de les enlever pour qu'il n'y ait plus que ce qui est réellement utilisé. Cela évite de partir sur de mauvaises conditions d'interventions des prestataires (erreur de consignation, ...).

Concernant la deuxième question qui porte sur les prestataires, côté EDF il y a toute une liste de personnes qui travaillent sur ce sujet, notamment des chargés de préparation, des chargés de surveillance, les personnes sur le terrain. Des activités sont plus importantes que d'autres pour la sûreté, c'est ce que l'on appelle les AIP (activités importantes pour la protection des intérêts), où l'ASN demande à ce qu'il y ait des contrôles techniques supplémentaires faits par le prestataire et ensuite par EDF.

Il y a toute une boucle de suivi, mais même avec cela, il ne peut pas y avoir une personne d'EDF derrière chaque intervenant d'une entreprise extérieure, raison pour laquelle l'ASN met en avant la préparation des interventions. De même, on attend aussi beaucoup des personnes qui connaissent les métiers pour avoir un regard critique sur la manière dont cela se passe. De plus, des contrôles particuliers sont réalisés pour s'assurer de l'atteinte des objectifs techniques et de sûreté / sécurité de l'intervention.

M. HENRIOT (Saint Pierre de Bœuf) indique que dans la DARPE, il y a quelques années, il a été signalé que lorsqu'il y a un bas débit du Rhône, il doit alors normalement y avoir des contrôles supplémentaires en cas de rejet. Il souhaite donc savoir si cela se fait bel et bien.

M. DUVAL (EDF) se présente aux membres élus présents et précise être chef de mission environnement du CNPE. Effectivement, en cas de rejet en bas débit, des contrôles complémentaires sont réalisés. Ces derniers se font s'il y a des rejets entre des débits de 255 m³/s et 300 m³/s. Il précise que puisqu'il n'y a eu aucun rejet approchant de ces valeurs de débit cette année, aucun contrôle complémentaire n'a été entrepris, mais que c'est effectivement prévu dans la décision ASN.

Créé le 17 juin 2022	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 7 juin 2022	Page 11 sur 15

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

Mme GERIN (Présidente de la CLI) aimerait connaître les types de profils d'apprentis chez EDF et sur quels types de métiers ils sont recrutés.

M. DELECROIX (EDF) répond qu'EDF a évidemment des agents d'exploitation, des automaticiens, des électriciens, des mécaniciens, des chaudronniers, ... mais il y a aussi des gens qui s'occupent des ressources humaines, qui s'occupent de la communication, de la logistique, etc. La liste des métiers est ainsi très variée.

EDF réalise ainsi son recrutement, soit pour d'autres sites, soit pour les partenaires prestataires, du niveau BAC à BAC +5. Cela fait un panel d'emplois très varié et c'est une fierté pour EDF d'en faire bénéficier le tissu local puisque généralement, les apprentis sont essentiellement issus de la population locale. L'industrie qu'est EDF est aujourd'hui assez dimensionnante et a besoin de ressources. Demain, ce sera très important avec le projet de construction des EPR et des réacteurs de nouvelle génération qui sont en train de voir le jour.

EDF communique déjà largement et continuera à le faire sur le nucléaire et les filières d'avenir. = Cela suscite d'ailleurs un certain nombre de vocations actuellement.

Mme GERIN explique que c'est important et qu'il y a un certain nombre d'élus présents dans la salle qui pourront faire le relai auprès des jeunes

M. DELECROIX (EDF) indique qu'il y a au moins une trentaine de filières qui travaillent directement ou indirectement chez EDF.

M. DUCCHESCHI (La Terrasse-sur-Dorlay) indique qu'il lui a semblé voir de temps en temps, à certaines périodes, de la vapeur d'eau sortant de la centrale. Il aimerait savoir à quoi cela correspond.

M. DELECROIX (EDF) explique de quoi il s'agit. Lorsque la centrale est en rejet établi, comme c'était le cas ce matin, cela est normal puisque le site de Saint-Alban n'a pas d'aéroréfrigérant à la différence de ce qui existe à Cruas ou Bugey, par exemple. Saint-Alban gère cela au fil de l'eau.

Ainsi, en fonctionnement établi, il n'y a pas de vapeur d'eau qui s'échappe. En revanche, sur certaines phases de fonctionnement du réacteur pour lesquelles EDF a besoin de refroidir le réacteur et pour lesquelles il n'y a pas forcément de poste d'eau secondaire du réacteur de disponible, ils sont amenés à refroidir directement par un rejet de vapeur d'eau. Le rejet intervient à partir de la partie secondaire de l'installation, il n'y a donc évidemment aucun risque de radioactivité, mais c'est une configuration qui intervient en général en phase de redémarrage ou de mise à l'arrêt du réacteur.

Il ajoute que quand EDF conditionne le poste d'eau, ils ont besoin de le mettre sous vide, ils démarrent les éjecteurs (des pompes qui aspirent dans le poste d'eau), ils tirent l'eau au vide pour faire le vide dans la partie du poste d'eau et cela génère de la vapeur d'eau. Le poste d'eau, c'est la partie secondaire du réacteur. Dans un réacteur nucléaire, il y a la partie primaire avec le circuit primaire complètement contenu dans le bâtiment réacteur et qui y reste. Ensuite, la vapeur qui est produite dans les générateurs de vapeur part dans la partie secondaire de l'installation qui est finalement comme dans n'importe quelle centrale thermique, au fioul, au charbon ou au gaz, et c'est cela que l'on appelle le circuit secondaire. Dans ce dernier, il y a le poste d'eau qui est la partie où la vapeur vient se détendre dans la turbine et donc entrainer la turbine en rotation et va produire de l'électricité à travers l'alternateur et une fois que la vapeur est détendue, elle se transforme en eau (elle se condense) avant de repartir vers le générateur de vapeur. Il y a donc quelques jours dans l'année où effectivement, il y a des dégagements de vapeur d'eau et cela correspond à ces phases de mise à l'arrêt ou de redémarrage et l'eau est conditionnée dans le poste d'eau qui est situé dans la partie secondaire de l'installation.

M. DUCCHESCHI (La Terrasse-sur-Dorlay) en déduit que c'est une histoire de refroidissement.

M. DELECROIX (EDF) répond qu'en simplifiant, il est possible de dire cela. Il se demande si M. DUCCHESCHI a eu l'occasion de visiter la centrale.

M. DUCCHESCHI (La Terrasse-sur-Dorlay) répond par la négative.

M. DELECROIX (EDF) l'invite alors à venir et en profite pour passer le message à tous les élus qui n'en auraient pas encore eu l'occasion. Il a très schématiquement résumé ce qu'il se passe, mais les visites permettent de mieux comprendre et il y a des professionnels très bien rodés à la communication envers le public qui expliquent les faits de manière très pédagogique et cela permet de visualiser.

Créé le 17 juin 2022	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 7 juin 2022	Page 12 sur 15

INTERVENTION DU SOUS-PRÉFET – EXERCICE NATIONAL SUR LE CNPE DE SAINT-ALBAN EN NOVEMBRE 2022

Monsieur le Sous-Préfet souhaitait porter à la connaissance des membres de la Commission Locale d'Information la programmation, en novembre 2022, au niveau national, d'un exercice nucléaire sur le CNPE de Saint-Alban qui est réalisé dans le cadre de la programmation pluriannuelle de ces exercices, par rotation des différents CNPE de France. C'est un moment important pour une centrale, mais aussi pour toute la collectivité qui contribue à l'organisation, car cela permet de mettre en pratique ce qui est écrit dans le cadre du Plan Particulier d'Intervention du CNPE de Saint-Alban.

C'est également important puisque ce PPI a été élaboré et validé en 2019. Il est le fruit d'une concertation, d'une harmonisation au fil des circulaires et des documents qui paraissent, il n'a donc pas été élaboré uniquement par l'État.

Il y a des exercices réguliers au CNPE de Saint-Alban comme ailleurs, mais celui-ci est national, c'est-à-dire qu'il est organisé par l'État, par le ministère de l'Intérieur. La circulaire qui fixe le déroulement de l'exercice est sortie en décembre 2021 et elle fixe la politique des exercices pour les années 2022 à 2024.

Dans le cadre de cet exercice, il y aura une préparation qui sera au moins aussi importante que le déroulement de l'exercice lui-même puisqu'elle permet aux différents acteurs de se forger une culture commune de la gestion de crise, d'apprendre à se connaître, d'apprendre à connaître les outils qui sont à leur disposition. La préparation sera donc une phase très importante.

Cette année, l'exercice aura pour objectif de vérifier plusieurs choses dans la capacité à réagir :

- Il y aura un exercice sur table qui consistera à réfléchir aux conditions d'évacuation des populations sur un périmètre de 0 à 5 kilomètres. Il y aura donc en amont un gros travail de préparation avec les services de Gendarmerie, avec quelques communes qui ont été sollicitées pour réfléchir sur la façon dont il faut bloquer les routes ou sur la façon dont il faut procéder pour informer la population puis à l'évacuation,
- Il y aura également un exercice de terrain mené avec l'Education nationale,
- Un autre exercice sur table concernant l'accueil de personnes contaminées radiologiquement à l'hôpital de Vienne,
- Puis, il y aura un exercice de terrain avec l'activation d'un centre d'accueil de regroupement.

L'ensemble de ces thématiques ou de ces façons d'envisager un exercice forge une expérience commune et permet par le retour d'expérience de l'exercice de critiquer les façons de réagir, d'intervenir, d'interagir pour faire évoluer cette culture de crise qui est très importante puisqu'autour de la table, il y aura des gens aux profils très différents : des gendarmes, des élus, des ingénieurs, des communicants, etc. C'est un moment important pour le CNPE de Saint-Alban, pour ses équipes, mais aussi pour l'État. Cela permettra ainsi de tester un plan important qu'est le PPI.

Créé le 17 juin 2022	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 7 juin 2022	Page 13 sur 15

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

M. HENRIOT (Saint-Pierre-de-Bœuf) indique que la particularité de la centrale, c'est qu'elle est à cheval sur 5 départements. Dans les précédents PPI, il y avait une commune de repli en cas d'évacuation de la population. Il pense que l'Isère a désigné ces communes pour son département, mais il se demande ce qu'il en est sur les 4 autres départements. En effet, la commune de repli qui concerne sa commune lors du PPI 10 kms est désormais dans le PPI 20 kms, et cela fait plusieurs fois qu'ils informent la Préfecture de la Loire sur ce fait, mais il pense que pour l'instant, rien aucune désignation n'a été proposée sur les 4 autres départements.

M. le Sous-Préfet précise que l'information qu'il a est que les démarches sont insuffisamment avancées à ce stade ; il est donc probable que M. HENRIOT ait raison, mais il n'en a pas la certitude parce que la Loire est un département qu'il ne connaît pas. Cette mesure est pilotée directement par la Préfecture parce que c'est la préfecture de l'Isère qui doit se coordonner avec la préfecture du département voisin afin de s'assurer que les communes de repli soient bien informées..C'est important, cela se prépare et s'écrit. Il se fera donc à nouveau le relai de cette demande auprès de ses pairs.

Ariane PONT souligne qu'il est également possible de faire remonter à la CLI les interrogations supplémentaires qu'il y aurait puisque cette dernière va également participer à la préparation de cet exercice. La CLI peut donc être aussi un relai de ces demandes auprès des services de l'Etat.

M. ETIENNE (association « sauvons notre futur ») se demande si le PPI a une version grand public disponible.

M. le Sous-Préfet répond que le PPI est un document à diffusion restreinte, mais qu'il y a une forme communicable qui devait être établie en 2019 ou juste après. Il ne la possède pas. Sur les PPI tels qu'ils sont rédigés, il est noté « diffusion restreinte » et souvent, le choix est fait par la préfecture de faire un document d'information et de communication complémentaire qui permet d'expliquer la culture de crise.

Mme PONT précise que ce document existe. La Présidente de la CLI propose que le document qui avait été établi soit diffusé à nouveau avec le compte-rendu de cette réunion.

M. le Sous-Préfet pense en effet que c'est important, car cela présente la substantifique moelle de ce qu'est un PPI.

La Présidente ajoute qu'il faut que ce soit un document qui reste très lisible par l'ensemble de la population pour permettre, en cas d'alerte, d'avoir les bons réflexes. C'est l'objectif de ce document d'information. Elle remercie le Sous-Préfet d'avoir donné ces informations. Les différentes équipes de la CLI, de la Préfecture, de la Sous-Préfecture et de l'exploitant ont déjà commencé à réfléchir et à travailler sur cet exercice de fin d'année. Puisque cet exercice se tiendra au mois de novembre et que la CLI publique se tiendra le 6 décembre, cela permettra de faire lors de cette réunion un premier retour d'expérience sur cet exercice national.

POINT D'INFORMATION SUR LES SESSIONS DE FORMATION A DESTINATION DES ELUS

Ariane PONT va faire un point sur les différentes sessions de formation proposées aux élus de la CLI.

Mme PONT indique que la CLI a mis en place des sessions de formation à destination des élus et des administratifs. De nombreux modules 1 se sont déroulés cette année, ces derniers portaient sur la connaissance du fonctionnement d'une centrale, les risques, etc. Les modules 1 sont maintenant terminés et les modules 2 qui concernent les « trucs et astuces » d'écriture d'un PCS sont en cours de déroulement. Elle précise qu'il y en aura encore 3 sessions du module 2 en septembre, c'est pourquoi si des personnes sont intéressées pour y participer, il leur sera possible de s'inscrire sur les sessions de septembre.

Aujourd'hui (7 juin) et demain se déroulent 2 sessions de formation à l'entraînement à répondre aux médias. Lors de ces 2 journées, sont proposés des médias-training par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) avec un journaliste professionnel venant de Paris.

Créé le 17 juin 2022	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 7 juin 2022	Page 14 sur 15

Département de l'Isère
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

Pour rappel enfin, le module optionnel de test d'un PCS est toujours à disposition. Ce type de module est déclenché à la demande et pour ce faire, il faut que la commune concernée qui souhaite tester son PCS prenne attache avec le secrétariat de la CLI. C'est à ce moment que le module sera déclenché avec l'IRMa en fonction de la date qui convient le mieux. Pour le moment, une seule session s'est tenue, mais aucune limite n'a été posée par l'IRMa.

La Présidente de la CLI demande si après ces deux présentations exhaustives de l'activité de l'exploitant et de l'ASN sur 2021 ainsi que les échanges et questions qui ont suivi, quelqu'un souhaite avoir des précisions supplémentaires sur un point en particulier.

L'assistance n'ayant plus de question, elle en profite pour rappeler la date de la prochaine réunion de la CLI qui se tiendra le 6 décembre 2022. Ce sera une réunion publique, mais pour le moment, les horaires ne sont pas encore fixés. Une information complémentaire parviendra aux membres de la CLI en amont de la réunion.

Elle remercie tous les membres pour leur implication et leur participation.

L'ordre du jour ainsi que les questions étant épuisés, la Présidente de la CLI remercie les participants et clôture la séance.

La Présidente de la CLI



Anne GERIN

Créé le 17 juin 2022	Créé par ECIA	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 7 juin 2022	Page 15 sur 15